

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 26 (1989)

Heft: 938

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le bi-centenaire et la Suisse

Le bi-centenaire de la Révolution française aura eu pour effet de provoquer un discours, torrentiel, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas toujours porteur de lumière! Par exemple, très régulièrement, nos amis français parleront de Necker et de sa fille, Mme de Staël, comme de Suisses — ce qui est nous faire un honneur auquel Pierre Cordey et d'autres eussent été sensibles, mais témoigne d'une incompréhension fâcheuse: née à Paris, grandie en France, Mme de Staël n'est à aucun degré Suissesse, puisque son père, Allemand d'origine, était Genevois d'adoption et que Genève n'entre dans la Confédération qu'en 1815 — deux ans avant sa mort — et que sa mère était Vaudoise, sujette de Berne et non Confédérée.

Quant aux articles parus chez nous, ils relèvent quelquefois plus de la légende, dorée ou pas dorée, que de l'Histoire, et c'est encore le roman de Claude Berney, *La Face cachée du Lion de Lucerne*

(Cabédita, Morges) qui m'en apprend le plus, notamment sur la réalité du service à l'étranger.

Voici par exemple un texte publié dans *VO-Réalités*, hebdomadaire de la défunte *Voix Ouvrière* (qui n'a pas survécu, malgré les millions que l'URSS mettait à sa disposition — ça c'est curieux, *Le Matin* devrait enquêter), consacré à Lazarre Carnot, «l'Organisateur de la Victoire», qui se trouve très justement loué pour avoir créé les armées qui permirent à la République de lutter contre les «tyrans».

Oui, mais...

A cause de Michelet, qui l'admire, j'avoue avoir éprouvé à l'endroit du «Grand Carnot» quelques sentiments forts. Je crois malheureusement que sur ce point tout au moins, il faut donner raison à Guillemin (dans son attachant *Roberpierre*): la croisade pour la liberté des peuples a été pour une bonne part synonyme de mise à sac de l'Europe, une entreprise de pillage très programmée (par Cambon, le responsable des finances) pour remplir les caisses de la République que la Royauté, malgré

Necker, avait laissées vides. Autre exemple: dans un article intitulé *La Révolution et nous*, Philibert Muret écrit ces lignes remarquables: «*Du passé faisons table rase!*» Ce cri de guerre a couvert une des plus formidables entreprises de démolition de l'histoire.»

Surmonté l'étonnement de voir citée l'*Internationale* (1871) à propos de la Révolution française (1789-99) — un amalgame propre à faire pâlir de jalouse le regretté Fouquier-Tinville et se retourner dans sa tombe le non moins regretté Charles Gilliard (notez: depuis une quarantaine d'années qu'il est mort, il a dû prendre une certaine habitude de ce genre d'exercices, ne serait-ce qu'en lisant Mme Sandoz) — je me suis demandé si vraiment la Révolution avait fait «table rase»... Hélas non, pas pour ce qui compte à mes yeux.

Malgré un éloquent plaidoyer de Robespierre (!), la peine de mort ne fut pas abolie. La misère non plus, qui augmente au XIX^e siècle, du fait de l'industrialisation.

Malgré de nouveau Robespierre, la France se lance dans vingt ans de guerre. Quant à l'égalité...: aucun des chefs révolutionnaires n'a songé à accorder des droits à la femme! Et c'est toujours la règle de Saint Paul (Cor. I, XIV, 36): *Taceat mulier in ecclesiâ — Que les femmes se taisent dans les assemblées*. Et dans la République! ■

Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (ig)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jeanlouis Cornuz

Jean Ziegler

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Télétax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

CHRONIQUE CHINOISE

Maisons du peuple

Pendant des décennies, le logement urbain a été pris en charge par les unités de travail et loué à des prix très bas. Par exemple, le loyer d'un appartement de trois pièces à l'Institut des langues étrangères de Xi'an se monte actuellement à 5 yuans (la somme des deux salaires des enseignants qui y habitent est de 260 yuans par mois). Les célibataires logent chez leurs parents ou en dortoirs (8 personnes dans 15 m²). Lorsqu'il/elle se marie, le/la Chinois-e dépose une demande auprès de son entreprise pour obtenir un appartement d'une pièce (environ 15 m²). La demande sera agréée: 1) si le requérant travaille depuis au moins cinq ans dans l'entreprise;

2) s'il a de bons antécédents; 3) si son entreprise a un chiffre d'affaires suffisant pour gérer des appartements.

8m² par personne

Ce système engendre des inconvénients. C'est une énorme perte d'argent pour l'Etat, qui se voit obligé de construire et d'entretenir des immeubles dont le rapport est loin de couvrir les frais engagés. D'autre part, les locataires ne se sentent pas concernés par la maintenance des locaux qu'ils occupent; il n'y sont pas chez eux et n'y investissent rien, ni matériellement, ni affectivement. De plus, ce système encourage la